

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination du président, du vice-président et des membres de la  
commission de concertation de l'enseignement de promotion  
sociale**

A.Gt 19-11-2004

M.B. 10-02-2005

**Modification :****A.Gt 02-05-07 (M.B. 04-07-07)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, tel que modifié;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 septembre 1991 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 1991 portant nomination du président, du vice-président et des membres de la Commission de concertation de l'enseignement de Promotion sociale et des membres du secrétariat permanent de ladite commission;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Pour l'application du présent arrêté, il y a lieu d'entendre par la Commission : la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale visé à l'article 15 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.

**Article 2.** - Sont nommés membres effectifs et membres suppléants de la commission représentant les réseaux d'enseignement :

*Représentants du réseau de la Communauté française :*

1° Mme Marie-Pierre GROSJEAN, chargée de mission;

Suppléant : Mme Myriam DELFONTAINE, directrice de l'IEPSCF de Vielsalm;

2° Mme Agnès ROEBROEKS, directrice de l'IEPSCF de Dison;

Suppléant : M. Pierre RADELET, directeur de l'IEPSCF Namur-Cefor.

3° M. Teddy BEATSE, directeur de l'IEPSCF de Waremme;

Suppléant : M. Roland MICHEZ, directeur de l'IEPSCF de Dour.

4° M. Maurice ALEXANDRE, chargé de mission auprès du Conseil de Coordination;

Suppléant : M. Khiêm DU THAN, directeur de l'IEPSCF de Woluwe-Saint-Pierre.

*Représentants du réseau de l'enseignement officiel subventionné :*

1° M. Yvan ROMBEAU, chargé de mission;

Suppléant : Mme Dominique DEMASY, directrice des Cours commerciaux communaux de la ville de Charleroi.

2° M. Daniel TUTS, directeur de l'Institut Roger Lambion à Bruxelles;

Suppléant : Mme Bénédicte CHAUDOIR, directrice des Cours techniques et professionnels à Gilly.

3° M. Stéphane MIGNON, inspecteur à la Direction générale de l'enseignement provincial;

Suppléant : M. Robert VANHAEREN, adjoint à la Direction de l'enseignement de la Ville de Liège.

4° M. Jean-Jacques ROMAN, directeur de l'Institut Supérieur industriel de la



province du Hainaut;

Suppléant : M. Pierre FLAMENT, sous-directeur à l'Institut technique secondaire de promotion sociale à Charleroi.

*Représentants du réseau de l'enseignement libre subventionné :*

*A caractère confessionnel :*

1° M. Richard BERTRAND, directeur de l'Institut d'enseignement technique et commercial de Boussu;

Suppléant : M. Jacques HUMBLET, secrétaire général adjoint de la Fédération de l'enseignement de promotion sociale catholique.

2° M. Stéphane HEUGENS, directeur du Centre d'enseignement supérieur pour adultes de Roux;

Suppléant : Mme Jacqueline FAFCHAMPS, directrice du Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé de Bruxelles.

*A caractère non-confessionnel :*

3° Mme Bénédicte BURTON, directrice à l'EPFC;

Suppléant : Mme Arielle BOUCHEZ, directrice à l'EPFC.

4° Mme Beatriz LEDOYEN, directrice FPS de Liège;

Suppléant : Mme Pascale LEEGTE, directrice du CESCO à Bruxelles.

**Article 3.** - Sont nommés membre effectif et membre suppléant de la Commission représentant l'administration ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions :

Le directeur général responsable de la direction générale de l'enseignement non-obligatoire et de la Recherche scientifique;

Suppléant : Mme Nicole SCHETS, directrice de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement artistique à horaire réduit.

**Article 4.** - Sont nommés membre effectif et membre suppléant de la Commission représentant l'Inspection ayant l'enseignement de Promotion sociale dans ses attributions :

M. Roger MONNIER, inspecteur

Suppléant : Mme Nicole VIELVOYE, inspectrice

*modifié par A.Gt 02-05-2007*

**Article 5.** - Sont désignés comme membres effectifs et membres suppléants de la Commission en tant que représentants les organisations syndicales :

*Représentant la CGSP - enseignement :*

M. Michel THOMAS;

Suppléant : Mme Nadine SIMON.

*Représentant la CSC - enseignement :*

M. Michel AUBRY;

Suppléant : M. Luc RENARD, directeur

*Représentant la SLFP - enseignement :*

M. Daniel DERAMEE, professeur;

Suppléant : Mme Christiane VAN OPDENBOSCH, professeur.

**Article 6.** - L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 21 novembre 1991 portant nomination du président, du vice-président et des membres de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale et des membres du secrétariat permanent de ladite commission est abrogé.

---

**Article 7.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 20 novembre 2004.

**Article 8.** - La Ministre ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 novembre 2004.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,

chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M. ARENA

